



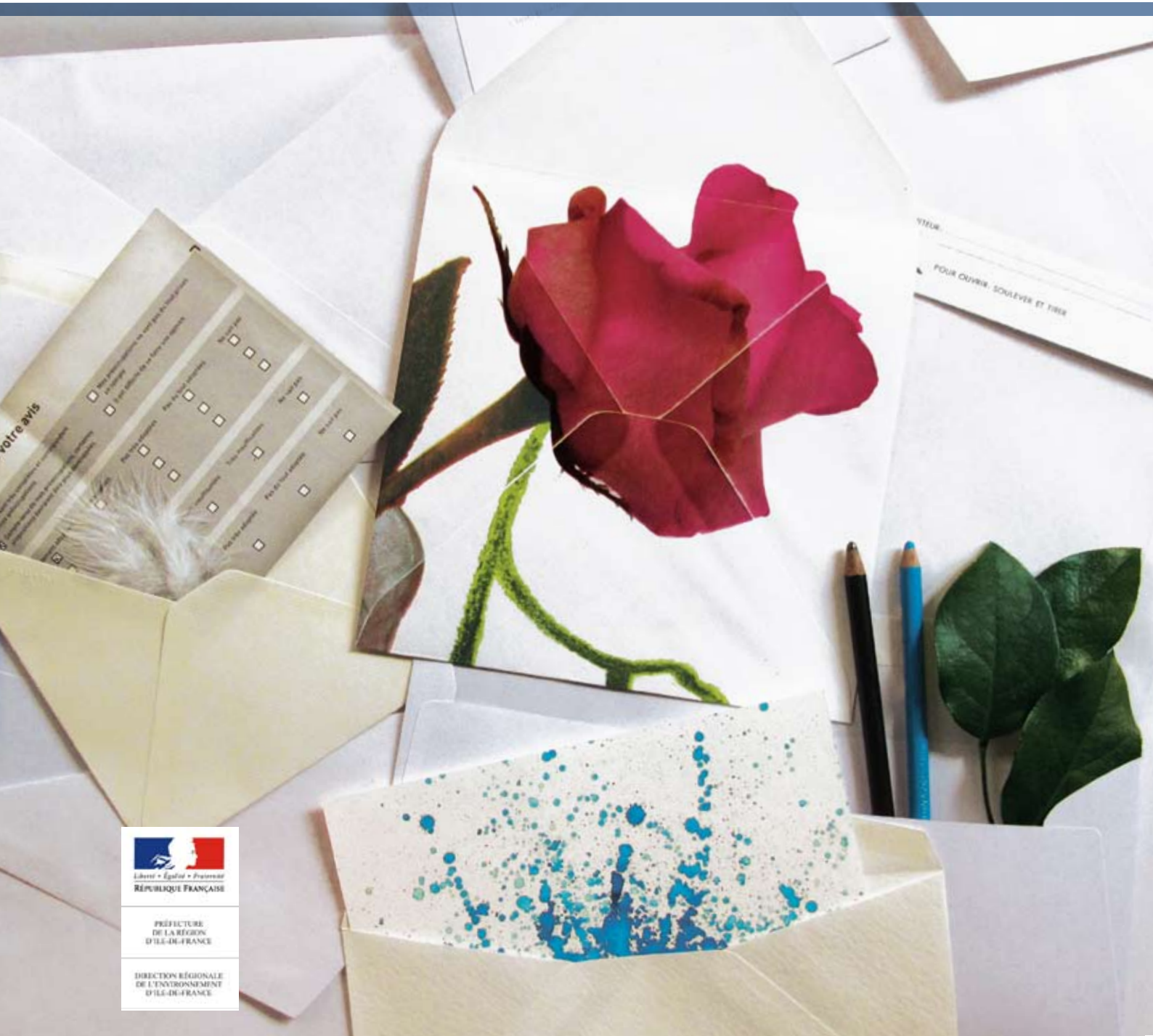
eau  
seine  
NORMANDIE

Comité de bassin

# LE SDAGE

## LES AVIS DU PUBLIC

CONSULTATION SUR L'EAU EN SEINE NORMANDIE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE  
DE LA REGION  
D'ILE-DE-FRANCE

DIRECTION REGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
D'ILE-DE-FRANCE

LA RESTITUTION **LE SOMMAIRE**

1

- 5 Une consultation sur les 10 propositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

## LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

- 7 L'essentiel des avis
- 8 Le taux de participation
- 8 Qui a participé à la consultation ?
- 10 Que deviennent les avis reçus ?
- 10 La méthode d'élaboration du SDAGE

2

## LES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

- 13 Les réponses au questionnaire

3

## LES AVIS RECUEILLIS LORS DES DÉBATS PUBLICS

- 18 Sécuriser l'alimentation en eau potable
- 18 Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- 19 Réduire les pollutions émises par les habitants et les activités
- 20 Préserver et restaurer la faune, la flore et maintenir les espaces humides
- 20 Anticiper et gérer collectivement les pénuries d'eau
- 21 Prévenir les risques d'inondation et gérer les situations de crise
- 21 Promouvoir un financement de l'eau équitable et transparent

Rédaction  
Agence de l'eau  
Seine-Normandie

Conception Graphique  
Blom/Fogliani  
Crédit Photo  
Bourguignon et Stritt

Imprimé sur les presses  
Imprimerie Vincent,  
certifié Iso 14001,  
imprimé sur du papier  
Reprint 50% recyclé  
50% FSC.  
Mars 2009

Depuis 2006, le Comité de bassin Seine-Normandie élabore un plan de gestion des eaux en concertation avec les collectivités, les agriculteurs, les industriels et les associations : le SDAGE. Ce plan a fait l'objet d'une consultation du public en 2008.

Les avis exprimés lors de cette consultation vous sont présentés dans ce document.



SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX  
**UNE CONSULTATION SUR LES 10 PROPOSITIONS DU SDAGE**



L'objectif du SDAGE :  
 atteindre le bon état  
 des eaux en 2015 pour  
 2/3 des rivières et 1/3  
 des nappes souterraines.

- 1 Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants "classiques"
- 2 Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- 3 Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses
- 4 Réduire les pollutions microbiologiques des milieux
- 5 Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- 6 Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides
- 7 Gérer la rareté de la ressource en eau
- 8 Limiter et prévenir le risque inondation
- 9 Acquérir et partager les connaissances
- 10 Développer la gouvernance et l'analyse économique.



L'intégralité du SDAGE et du programme de mesure associé peut être consulté sur [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr) ou disponible sur simple demande à l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

## L'ESSENTIEL DES AVIS

D'une façon très globale, les propositions du SDAGE sont perçues de façon positive, le public estimant que c'est une façon d'aller plus vite vers l'objectif de bon état des eaux en 2015.

#### Les dispositions concernant l'eau potable

Le public, qui perçoit les dérogations comme des "renoncements", s'interroge toutefois sur la "faisabilité" du SDAGE et plus particulièrement sur la capacité d'engagement financier des collectivités.

#### En ce qui concerne la gouvernance

Elles sont mieux perçues que celles sur la lutte contre les pollutions ou celles visant la gestion des périodes de crise (inondations et sécheresse), qui n'ont pas convaincu le public. Ces dispositions techniques sont dans l'ensemble jugées trop peu innovantes, le public faisant état de difficultés pour promouvoir des techniques alternatives nouvelles que ce soit en matière de recyclage de l'eau, d'assainissement non collectif ou d'agriculture biologique.

Le public souhaite une vraie transparence à la fois dans les rapports annuels (jugés illisibles) et sur la qualité de l'eau du robinet que les mairies doivent au minimum afficher sur leur site web. Le financement (principe pollueur-payeur), l'éducation, le renforcement de la police des eaux, sont systématiquement mis en avant ainsi que la recherche sur les polluants émergents. Le prix de l'eau n'apparaît pas comme un sujet majeur : payer 25€ supplémentaires annuellement est accepté par 2/3 des répondants au questionnaire.

#### Le public met en avant trois préoccupations majeures

- La lutte contre les pollutions engendrées par l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais,
- La lutte contre les rejets de substances toxiques dangereuses dans le milieu naturel,
- Le gaspillage de l'eau.

#### A noter

Les économies d'eau et le recyclage sont privilégiés par un public prêt à agir qui souhaite disposer d'informations pratiques sur ces sujets.

Qui a répondu à la consultation 2008 ?

Âge		Comparatif population française
Moins de 20 ans	1%	8%
20-29 ans	9%	16%
30-39 ans	16%	17%
40-49 ans	18%	16%
50-59 ans	21%	10%
60-69 ans	20%	15%
70 ans et plus	15%	

Déséquilibre important

Qui a répondu à la consultation 2008 ?

Catégories socioprofessionnelles		Comparatif population française
Agriculteur exploitant	1%	
Artisan, commerçant ou chef d'entreprise	3%	2%
Cadre ou profession intellectuelle	29%	16,9%
Élève ou étudiant	3%	14,4%
Employé ou ouvrier	21%	9,3%
Retraité	35%	30,7%
Sans activité professionnelle	3%	30,7%
		5,3%

Déséquilibre important

## LE TAUX DE PARTICIPATION

400 000 Réponses enregistrées à l'échelle nationale, pour les 7 bassins métropolitains.

### Bassin Seine-Normandie

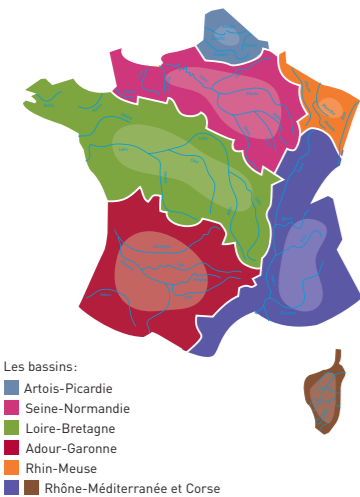
65 664 Questionnaires retournés à l'Agence de l'eau.

54 869 Sous la forme de questionnaires papier.

10 795 Via le site Internet.

27 Débats publics organisés en 2008.

2500 Participants aux débats publics.



## QUI A PARTICIPÉ À LA CONSULTATION MENÉE EN SEINE-NORMANDIE ?

Les questionnaires ont été analysés en intégralité par la société BVA, prestataire de l'Agence de l'eau.

65.000 personnes ont donné leur avis en retournant le questionnaire, dont 10.000 sur Internet.

L'échantillon des répondants reste non représentatif de la population française : les catégories "cadre et professions intellectuelles" sont surreprésentées (29%), alors que les agriculteurs et surtout les artisans qui ne représentent que 3% des répondants sont largement sous-représentés (17% dans la population française). La représentation des employés (21%) et des inactifs (38%) se retrouve au niveau national.

## QUI A PARTICIPÉ À LA CONSULTATION MENÉE EN SEINE-NORMANDIE ?

De plus les répondants habitent majoritairement en maison individuelle (63%).

Au niveau de la répartition spatiale des répondants, l'Ile-de-France est sous-représentée alors que Seine-Aval est sur-représentée, suite au nombre de réponses (3.500 enregistrées lors de l'Armada).

**En complément à la consultation du public, l'Agence de l'eau a conduit une enquête téléphonique réalisée auprès d'un échantillon statistique représentatif de population du bassin.**

L'enquête montre en premier lieu que 7% des habitants du bassin connaissent l'Agence de l'eau.

Concernant la sensibilité à l'environnement, 92 % de personnes s'avouent sensibles ou très sensibles. Ceci est particulièrement vrai pour les actifs, notamment ceux qui ont des enfants.

L'enquête s'est ensuite focalisée sur les priorités du SDAGE, ainsi : Concernant la protection des rivières, des plans d'eau et des zones humides, c'est la lutte contre les pollutions qui apparaît comme la priorité, juste devant la préservation de la faune et de la flore. En ce qui concerne la pollution, les produits et déchets toxiques sont les préoccupations prioritaires : alors que les franciliens mettent en avant la question de l'élimination des déchets toxiques, les habitants des autres régions sont plus soucieux des pratiques agricoles.

Pour la prévention des sécheresses et inondations, les résidents des zones les moins densément peuplées privilégient très largement la limitation des constructions en zones inondable, alors que les franciliens privilégient une meilleure information sur les risques.

L'idée d'un effort financier supplémentaire pour améliorer l'état des rivières et des nappes est jugé acceptable par une majorité d'habitants à hauteur de 25 euros /an /habitant, mais pas à hauteur de 100 euros /an /habitant.

Source : CREDOC / AESN. Étude post consultation sur le bassin Seine-Normandie. Janvier 2009

## QUE DEVIENNENT LES AVIS REÇUS ?

Lors de sa réunion d'Octobre 2008,

Le Comité de bassin Seine-Normandie a examiné une première synthèse des avis du public, reposant sur un dépouillement intermédiaire des réponses au questionnaire de la consultation du public. Ces éléments l'ont amené à faire évoluer le projet de SDAGE. Ces évolutions sont décrites dans un additif au SDAGE et au programme de mesures. Outre les avis exprimés, l'additif au projet de SDAGE a également pris en compte les orientations du Grenelle de l'environnement.

La commission permanente du Comité de bassin, dans sa séance de mai 2009, aura la charge de d'examiner les évolutions du SDAGE, qui seront soumis à la réunion du comité de bassin de juillet 2009. Ainsi des dispositions pourront être complétées, reformulées, ajoutées voire supprimées.

L'additif au projet de SDAGE et au programme de mesures est disponible sur [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr).

## LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DU SDAGE

Le Comité de bassin Seine-Normandie construit un plan de gestion des eaux en concertation avec les collectivités, les agriculteurs, les industriels et les associations.

Ce chantier a abouti en octobre 2007 à un projet de plan de gestion cohérent à l'échelle du bassin Seine-Normandie: le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE.

En application de la directive cadre européenne sur l'eau (article 14) et de la convention d'Aarhus, la loi demande de compléter la démarche d'élaboration du SDAGE par une procédure d'information et de consultation des citoyens.

**Première consultation du public en 2005**

Organisée sur 6 mois, la première consultation portait sur les enjeux majeurs pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (rivières, lacs, eaux littorales, nappes d'eau souterraines...).

## LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DU SDAGE

**Deuxième consultation du public en 2008**

Le public était invité à s'exprimer sur le projet de SDAGE et le programme de mesures, ensemble d'orientations et d'actions à mener pour atteindre l'objectif de bon état des eaux sur 2/3 des masses d'eau du bassin en 2015.



Les consultations ont été menées grâce à un questionnaire et l'organisation de débats avec le public, la mise en ligne de l'intégralité des informations sur le site internet de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la mise en œuvre de débats publics et la présence de l'Agence sur des événements grand public.

Le questionnaire de la consultation 2008 a été envoyé à l'ensemble des foyers du bassin.

## CALENDRIER DU SDAGE

Les projets de SDAGE devront être approuvés par chaque Comité de bassin fin 2009. Après arrêté préfectoral, les SDAGE démarrent en janvier 2010 pour une durée de six ans.



## LES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Par rapport à vos préoccupations sur l'eau, que diriez-vous des 10 propositions du SDAGE?  
(voir le schéma page 5)

Les 10 propositions du SDAGE sont dans leur ensemble estimées complètes à 44%. Une part significative de citoyens (40%) demande des explications complémentaires pour se prononcer. Les personnes qui estiment que leurs préoccupations ne sont pas du tout prises en compte représentent 5% (pourcentage "classique" dans les sondages). Seulement 11% des répondants estiment qu'il est difficile de se faire une opinion, ce qui laisse croire que les messages sont relativement bien passés (près de la moitié sont des plus de 70 ans).

Quelles sont les préoccupations des habitants?  
(question commune à toutes les Agences de l'eau)

La lutte contre les pollutions apparaît comme la préoccupation majeure des habitants du bassin Seine-Normandie. Viennent ensuite les questions liées au gaspillage de l'eau, que cela soit dans le domaine domestique ou lors des usages liés aux activités économiques.

Quelles sont vos deux préoccupations majeures dans le domaine de l'eau?

La pollution due aux pesticides et aux engrais	59%
La pollution due aux rejets des substances dangereuses	46%
Le gaspillage de l'eau lors des usages domestiques	29%
Le gaspillage de l'eau lors des usages liés aux activités économiques	23%
Le prix de l'eau	21%
La pollution due aux rejets des eaux usées	16%
Qui paie quoi?	16%
L'entretien des cours d'eau	14%
La qualité des eaux de baignade	4%

Pour être informé ou exprimer votre avis, quel moyen vous semble le plus approprié?  
(plusieurs choix possibles)

Boîte aux lettres	71%
Internet	25%
Presse	15%
Mairie	7%
Associations	5%
Préfecture	1%

## LES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

**Les défis concernant l'eau potable, la maîtrise des pollutions et la préservation des milieux.**

Les propositions du SDAGE recueillent des avis très favorables ou favorables à hauteur de 88% et 85% pour les dispositions concernant l'eau potable et les milieux, et un peu moins pour celles concernant la lutte contre les pollutions (84%), qui paraissent être créditées de 15% d'avis négatifs (mesures pas très adaptées ou pas du tout adaptées). Pour ces trois défis, les habitants de l'Ile-de-France estiment les mesures parfaitement adaptées à plus de 35% alors que les habitants de Vallées de Marne et de Seine-Amont trouvent les mesures moins adaptées.

Concernant **l'eau potable**, la proposition du SDAGE, vous semble-t-elle :

Parfaitement adaptée	36 %
Plutôt adaptée	52 %
Pas très adaptée	7 %
Pas du tout adaptée	3 %
Ne sait pas	2 %

Concernant **la lutte contre les pollutions**, les propositions du SDAGE vous paraissent-elles :

Parfaitement adaptées	32 %
Plutôt adaptées	52 %
Pas très adaptées	11 %
Pas du tout adaptées	4 %
Ne sait pas	2 %

Concernant **la préservation des milieux**, les propositions du SDAGE vous paraissent-elles :

Parfaitement adaptées	35 %
Plutôt adaptées	50 %
Pas très adaptées	9 %
Pas du tout adaptées	3 %
Ne sait pas	2 %

## LES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

**Les mesures concernant la gestion des sécheresses et inondations.**

Elles apparaissent moins soutenues ou comprises puisque seulement 17% les estiment très suffisantes alors que 28% les estiment plutôt insuffisantes ou très insuffisantes, plus particulièrement en Vallées d'Oise où près de 30% des répondants trouvent les mesures plutôt insuffisantes ou très insuffisantes. De plus, le niveau d'exigence face aux situations de crise augmente avec l'âge.

Concernant **les situations de crise liées aux sécheresses et inondations**, les propositions du SDAGE vous semblent-elles :

Très suffisantes	17 %
Plutôt suffisantes	54 %
Plutôt insuffisantes	22 %
Très insuffisantes	6 %
Ne sait pas	2 %

**Les mesures concernant la mobilisation des acteurs de l'eau (la gouvernance de bassin).**

Elles sont jugées insuffisantes par 1 individu sur 5. Ce résultat est particulièrement vérifié en Vallée de Marne où 23% des répondants jugent le renforcement de la mobilisation des acteurs de l'eau très insuffisante. Les moins de 20 ans sont largement plus satisfaits de la gestion de l'eau que les plus de 40 ans.

**Pour ce qui concerne le "consentement à payer"**

On note qu'un individu sur trois ne souhaite pas mettre la main au portefeuille. Cette proportion augmente avec l'âge des répondants. A noter que le consentement à payer est plus élevé chez les gens ayant répondu par internet. Les Normands et les habitants de Vallée d'Oise sont les plus hostiles à une augmentation de 25 €, alors que les Franciliens sont plus favorables.

**Les avis libres**

Les propositions complémentaires que le public demande d'ajouter au projet de SDAGE (réponses à la question ouverte) concernent en premier les économies et la réutilisation de l'eau (28%), juste devant les modalités de financement (principe pollueur payeur) avec 26%, suivi par l'information et la communication avec 16%. Le renforcement de la réglementation et de la police de l'eau arrive également dans les citations spontanées avec 12%.

**Information et communication**

À 71%, la boîte aux lettres apparaît comme le mode d'information préféré des répondants pour ce type de questionnaire.



## INTRODUCTION

Les 27 débats publics, organisés en partenariat avec une ville, une association ou un syndicat intercommunal ont permis de recueillir l'avis du public sur les grands défis du SDAGE.

Le public des débats considère que le SDAGE est une façon de faire plus qu'avant et plus vite. Les 10 défis ne sont pas contestés.

La responsabilité de la mise en œuvre du plan est posée: le public demande quel est le rôle de la collectivité, de l'Etat, de l'Agence et de l'Europe. Les dérogations sont perçues comme une incitation à moins faire.

Au niveau financier, le public demande si les villes ont les moyens de mettre le SDAGE en œuvre. Il souhaite connaître rapidement la position des collectivités par rapport aux défis du SDAGE.

Le public s'interroge également sur les bénéfices financiers attendus (coûts évités) et la compatibilité du SDAGE avec les documents d'urbanisme.

Le programme de mesures est, quant à lui, rarement évoqué.

## CALENDRIER DES DÉBATS DE 2008

29 Mai	11 Juillet	4 Septembre	8 Septembre	9 Septembre
Gouville	Montmarin-sur-mer	Châlons-en-Champagne	Coulommiers	Viry-Châtillon
11 Septembre	16 Septembre	17 Septembre	18 Septembre	23 Septembre
St-Maur-des-Fossés	Paris, Montargis	Montesson	Palaiseau	Montgeron, Cité 89
24 Septembre	26 Septembre	27 Septembre	30 Septembre	2 Octobre
Paris, 17 <sup>ème</sup>	Vitteaux	Bobigny, Gruchet-le-Valasse, Menncy	Troyes, Saulieu	Lormes, Coulanges-sur-Yonne, Magny-les-Hameaux
7 Octobre	8 Octobre	9 Octobre		
Laon, Provins, Avallon	Auxerre	Montsauche		

### SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le public s'inquiète de la présence de calcaire, de la couleur, du goût de chlore... en se demandant si l'eau du robinet est bien contrôlée et garantie potable en permanence.

La qualité bactériologique n'est jamais évoquée, et assez rarement le prix de l'eau.

En matière d'eau potable le rôle des élus est fréquemment mis en avant: en particulier sur l'information de la qualité de l'eau et sur l'exemplarité d'utilisation de l'eau par les services municipaux.

En milieu rural le public est conscient de l'importance de protéger les captages mais trouve les procédures "incompréhensibles". Il souhaite voir des périmètres de protection plus élargis lorsque des cultures sont proches du captage et être mieux informé sur la réglementation qui s'y applique.

Les élus ruraux font état de leur préoccupation en cas de dépassement des normes en eau potable et de la difficulté d'agir.

### DIMINUER LES POLLUTIONS DIFFUSES DES MILIEUX AQUATIQUES

Une voie d'amélioration largement citée dans les débats concerne le passage de l'agriculture traditionnelle à l'agriculture biologique.

Le public estime que l'on n'en parle pas assez et que les incitations financières et fiscales sont insuffisantes. Certains producteurs bio ont le sentiment d'être victimes de mesures discriminatoires de la part de l'administration. L'amélioration des filières de production et de commercialisation est évoquée pour faire baisser le coût des produits bio, jugé principal obstacle à son développement. Le gouvernement est attendu pour prendre les mesures qui s'imposent.

D'autres sources de pollution sont évoquées comme par exemple la circulation automobile, le sel mis sur les routes l'hiver et les désherbants utilisés par chacun et notamment les communes.

### DIMINUER LES POLLUTIONS DIFFUSES DES MILIEUX AQUATIQUES

**Le public souhaite également que la production et la vente de certains produits toxiques soient arrêtées.**

Ces dernières doivent montrer l'exemple en s'engageant dans des pratiques de désherbage alternatif. Il considère que le gouvernement doit agir dans ce domaine. D'autre part le public s'inquiète des risques émergents aujourd'hui mal cernés comme les prions les PCB, la radioactivité, le plomb, les substances médicamenteuses...

### RÉDUIRE LES POLLUTIONS ÉMISES PAR LES HABITANTS ET LES ACTIVITÉS

Le souhait du public est de réaliser des équipements de dépollution mobilisant les techniques les mieux adaptées au contexte local.

Le public s'interroge notamment sur la pertinence du développement de l'assainissement collectif dans les petites communes. Il souhaite que les réflexions sur les techniques alternatives compatibles avec les finances des petites communes soient systématiquement engagées. Cependant, des doutes subsistent sur certaines techniques et notamment sur l'efficacité du lagunage en matière de dégradation bactérienne.

**Les élus locaux font état de la pression réglementaire grandissante qu'ils subissent de plus en plus.**

De plus, le public se demande si les industriels s'estiment vraiment concernés par le SDAGE. Peut-être estiment-ils que leur rôle est terminé?

Le coût de l'assainissement non collectif est fréquemment évoqué, notamment lors de son installation et ensuite de son contrôle régulier. Le public regrette que l'on ne communique pas assez sur les SPANC. Certains élus font état de situation difficile pour mettre en place des dispositifs encore expérimentaux.

À plusieurs reprises, la vétusté et le mauvais entretien présumé des réseaux d'eau usée ont été évoqués, avec en corollaire le problème des eaux claires parasites qui viennent gonfler les volumes à traiter dans les stations d'épuration (on épure de l'eau propre !).

Les conséquences de l'imperméabilisation des zones urbaines sur l'assainissement ne sont pratiquement pas évoquées.

### PRÉSERVER ET RESTAURER LA FAUNE, LA FLORE ET MAINTENIR LES ESPACES HUMIDES

Le public demande des explications sur ce qu'est le bon état écologique des rivières.

**Il a été rappelé, par les maires eux-mêmes, que dans bien des cas les communes ne peuvent pas gérer les zones humides sans aide de l'Agence.**

Est-ce l'état "sauvage" d'avant ou un état intégrant des aménagements du type barrage, bras de dérivation... Doit-on effacer des barrages, doit-on inciter au développement de la production hydroélectrique locale?

Le public a rappelé l'importance de la lutte contre les espèces invasives et la nécessaire responsabilisation des propriétaires riverains à l'entretien régulier des rivières en s'étonnant que la collectivité se substitue presque systématiquement aux propriétaires défaillants.

Il a été suggéré que, face au manque manifeste de maître d'ouvrage, l'Agence de l'eau prenne elle-même la maîtrise d'ouvrage des travaux ou des acquisitions foncières nécessaires à la protection des milieux naturels.

L'incohérence de certaines politiques publiques a aussi été soulignée. Autrefois les haies étaient retirées aujourd'hui elles sont replantées.

Il a été regretté que le rôle épurateur et régulateur des zones humides ne soit pas assez développé et mis en avant dans les politiques de l'eau.

### ANTICIPER ET GÉRER COLLECTIVEMENT LES PÉNURIES D'EAU

Le public s'inquiète de la façon dont on contrôle l'irrigation et notamment les asperseurs que l'on voit fonctionner l'été en plein soleil.

Le problème des assecs de rivières en période d'irrigation, jugés de plus en plus fréquents par les pêcheurs, a été évoqué.

Le stockage et la récupération des eaux pluviales ont fait l'objet de nombreuses interventions du public, notamment en ce qui concerne l'installation d'un double circuit dans les habitations.

### ANTICIPER ET GÉRER COLLECTIVEMENT LES PÉNURIES D'EAU

**Le public souhaite être plus informé sur ce qu'il est possible de faire.**

Il souhaite connaître les techniques et les outils disponibles dans le domaine de la récupération et du recyclage de l'eau. La valeur d'exemple des communes est également importante.

Le problème des fuites dans les réseaux d'eau potable publics a été plusieurs fois débattu; certains pensent que les pertes d'eau potable dans les réseaux sont "énormes". Le public se demande si les élus sont bien informés et disposent des moyens techniques et financiers pour agir. Ne faut-il pas développer de l'ingénierie financière sur ce sujet essentiel ?

### PRÉVENIR LES RISQUES D'INONDATION ET GÉRER LES SITUATIONS DE CRISE

Le public s'interroge sur la gestion des permis de construire dans les zones inondables et sur le rôle des services de l'équipement.

Plusieurs exemples de constructions "autorisées" en zone inondable sont évoqués par le public qui dit ne pas comprendre la logique du système.

Par ailleurs le public souhaite disposer de plus d'informations sur ce qui est fait en cas de pollution accidentelle.

### PROMOUVOIR UN FINANCEMENT DE L'EAU ÉQUITABLE ET TRANSPARENT

Pour le public, la transparence du financement débute par la rédaction et la mise à disposition de rapports annuels clairs et accessibles à des non-techniciens, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Quels sont les budgets consacrés à l'eau et à l'assainissement, les raisons des différences du prix de l'eau d'une ville à l'autre? Le public se demande que les sites Internet des municipalités soient mobilisés pour que tout le monde accède aux informations de base.

### PROMOUVOIR UN FINANCEMENT DE L'EAU ÉQUITABLE ET TRANSPARENT

Le public souhaite que le principe pollueur-payeur soit réellement appliqué (et non consommateur-payeur) et que l'équilibre des contributions financières soit rétabli entre les consommateurs, les industriels et les agriculteurs.

En matière d'information, le public fait état de nombreuses et fréquentes demandes en matière d'information technique sur les réseaux séparatifs, le rôle des rivières, des plantes, et des zones humides, sur la perte de la biodiversité..., mais également sur les sécheresses et les inondations.

Le public souhaite que l'enseignement, notamment agricole, intègre les notions essentielles de gestion de l'eau et de développement des bonnes pratiques en milieu rural.

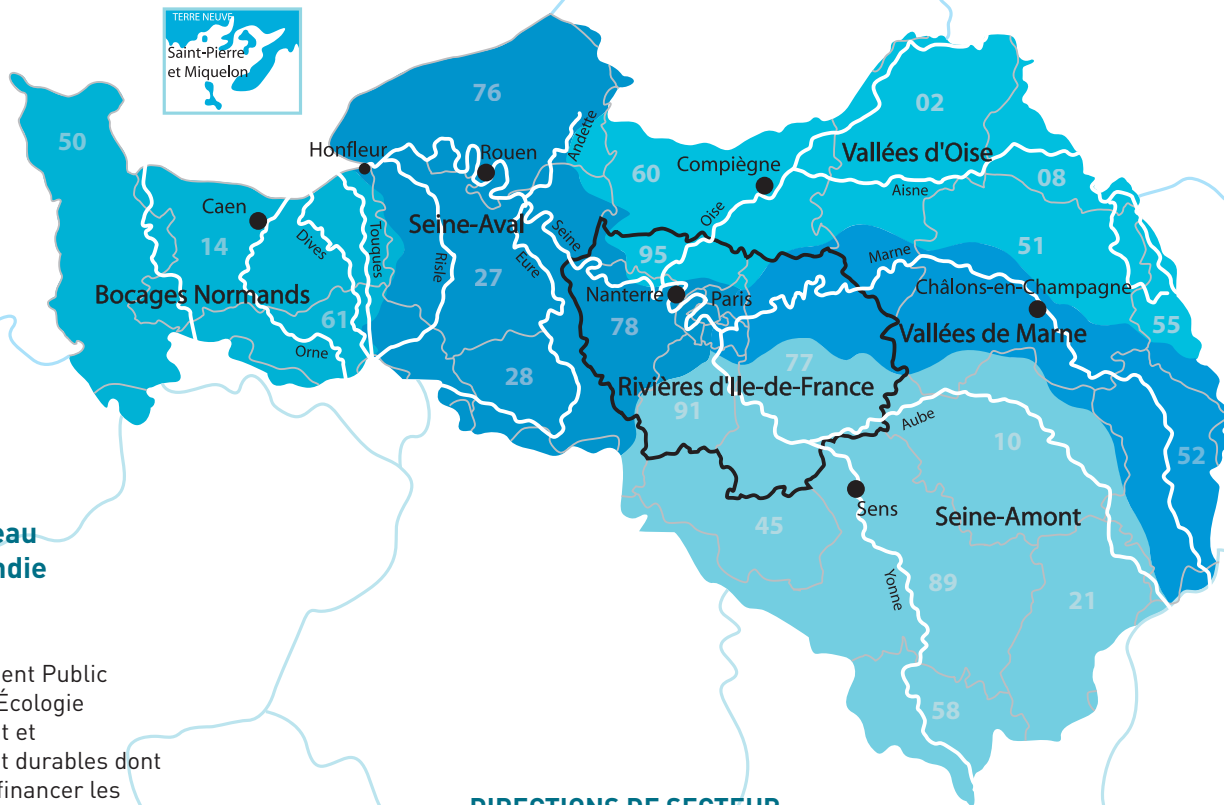
Enfin, le public constatant la baisse des consommations d'eau pose le problème du dimensionnement des usines d'eau potable et des stations d'épuration, ouvrages estimés largement surdimensionnés: ne peut-on pas faire des économies substantielles qui permettront d'abaisser durablement le prix de l'eau?

### POUR UN BON ÉTAT DES EAUX EN 2015

**Ces avis seront pris en compte dans le projet de SDAGE qui sera validé fin 2009 par le Comité de bassin. Le SDAGE sera ensuite mis en œuvre pour la période 2010-2015.**

#### Qu'est-ce qu'une eau en bon état?

C'est une eau qui garantit la santé humaine et qui préserve la vie animale et végétale. C'est donc une eau sans produits toxiques, disponible et en quantité suffisante pour tous les usages.



## L'Agence de l'eau Seine-Normandie

est un Établissement Public du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables dont la mission est de financer les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques. Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme d'avances et de subventions aux collectivités locales, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs ou aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel.

### Siège

51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél : 01 41 20 16 00  
Fax : 01 41 20 16 09

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

## DIRECTIONS DE SECTEUR

### Bocages Normands

1, rue de la Pompe - BP 70087 - 14203 Hérouville-Saint-Clair Cedex  
Tél : 02 31 46 20 20 - Fax : 02 31 46 20 29

### Rivières d'Ile-de-France

51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre Cedex  
Tél : 01 41 20 16 10 - Fax : 01 41 20 17 01

### Seine-Amont

2 bis, rue de l'Écrivain - 89100 Sens  
Tél : 03 86 83 16 50 - Fax : 03 86 95 23 73

### Seine-Aval

Hangar C - Espace des Marégraphes - BP 1174 76176 Rouen Cedex 1  
Tél : 02 35 63 61 30 - Fax : 02 35 63 61 59

### Vallées de Marne

30-32, chaussée du Port - 51035 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél : 03 26 66 25 75 - Fax : 03 26 65 59 79

### Vallées d'Oise

2, rue du Docteur Guérin - 60200 Compiègne  
Tél : 03 44 30 41 00 - Fax : 03 44 30 41 01